

## Assemblée fédérale.

Lors de la réunion de l'Assemblée fédérale le 13 décembre, le président, M. Henri Calame, a adressé les paroles d'adieu suivantes à M. Louis *Forrer*, qui quitte le Conseil fédéral :

Messieurs,

Vous allez procéder à la nomination du Conseil fédéral et sans doute vous renouvellez leur mandat à ceux des membres du gouvernement qui sont prêts à donner encore au pays suisse leurs forces et leurs talents.

Le nom de l'un des sept conseillers fédéraux dont les fonctions sont sur le point d'expirer ne figure plus à la liste des candidats proposés à vos suffrages. Volontairement, M. Louis *Forrer* a renoncé à la haute magistrature fédérale; il va se consacrer, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, à une autre tâche.

Nous ne laisserons pas disparaître de la scène politique fédérale une figure aussi marquante sans exprimer publiquement à celui qui prend sa retraite nos sentiments de reconnaissance et de respect.

L'âme populaire s'est plu à se représenter sous les traits caractéristiques de M. *Forrer*, que l'image a fait connaître partout, le type du vrai magistrat républicain. Et précisément parce que M. *Forrer* est d'allures simples, de goûts modestes, et qu'il professe l'horreur des démonstrations, la discrétion me paraît être de rigueur dans l'adieu qu'en votre nom je lui adresse à cet instant.

C'est en 1875 que M. *Forrer* est entré au Conseil national, où il a siégé jusqu'en 1900, sauf une interruption de trois ans. Retiré temporairement de la vie publique, M. *Forrer*, obéissant à l'appel de ses amis, dédaigneux de l'existence trop calme et trop unie que lui créait une charge purement administrative, sollicité par son tempérament de lutteur, renaissait en décembre 1902 déjà à la politique fédérale: l'Assemblée fédérale le choisit, il y a quinze ans, comme successeur de feu le conseiller fédéral Hauser. Et dès lors, à cha-

que renouvellement du Conseil fédéral, de trois ans en trois ans, M. Forrer s'est vu confirmer dans le mandat qu'il dépose aujourd'hui.

Au total, il y a donc là quelque quarante années dépensées au service de la politique fédérale. Inclignons-nous, Messieurs, devant ce chiffre qui porte en soi toute son éloquence et toute sa signification.

Le moment n'est pas venu de brosser le tableau de l'activité parlementaire de M. le conseiller fédéral Forrer, — l'histoire s'écrit à son heure. Je me borne à souligner le rôle de premier plan que M. Forrer a joué dans la politique suisse.

Au Conseil national, — ceux qui furent ses contemporains l'attesteront, — il a été un rude joueur, à la parole incisive, au verbe vigoureux, à la riposte prompt et précise. Le conseiller fédéral n'avait pas voulu dépouiller complètement le vieil homme : tous, nous avons réalisé le plaisir que M. Forrer éprouve encore à la dispute; le rire souvent a jailli dans cette salle à ses bons mots et à ses boutades, quand bien même nous n'avons pas constamment partagé les idées qu'il défendait à sa façon volontiers pittoresque et originale.

M. Forrer a dans l'esprit et dans le cœur une note de jeunesse et d'idéal qui réconforte, en ces temps surtout où le souci du lendemain tend à comprimer les moindres élans. Il a le culte des fleurs, — souffrez, Messieurs, qu'en ces quelques mots j'estompe d'une touche peut-être malhabile, mais sincère à coup sûr, la figure attrayante et sympathique du chef du département des postes et des chemins de fer de la Confédération suisse.

Messieurs,

Je suis certain d'être votre interprète fidèle en adressant à M. le conseiller fédéral Forrer, avec des remerciements, l'expression des vœux les meilleurs pour qu'il trouve, dans la carrière où il rentre, les satisfactions auxquelles il est en droit de prétendre après quarante années vouées au service de la patrie.

---

Le 13 décembre 1917, l'Assemblée fédérale réunie a procédé à la constitution du Conseil fédéral pour la vingt-qua-

trième période administrative, allant du 1<sup>er</sup> janvier 1918 au 31 décembre 1920.

Sont nommés membres du Conseil fédéral :

- M. Müller, Edouard, de Nidau;
- » Motta, Giuseppe, d'Airolo;
- » Decoppet, Camille, de Suscévaz et Yverdon;
- » Schulthess, Edmond, de Brougg;
- » Calonder, Félix-Louis, de Trins;
- » Ador, Gustave, de Genève;
- » Haab, Robert, de Wädenswil.

M. Calonder, actuellement vice-président du Conseil fédéral, est nommé président de la Confédération pour 1918, et M. Müller, vice-président du Conseil fédéral.

M. Hans Schatzmann, de Windisch (Argovie), est confirmé dans ses fonctions de chancelier de la Confédération pour la nouvelle période administrative.

M. Charles Koch, juge cantonal à Wohlen (Argovie), a été nommé juge-assesseur du Tribunal fédéral des assurances.

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 8 décembre 1917.)

Les compagnies de canonniers du landsturm ci-après indiquées sont mises sur pied comme il suit :

Cp. can. lst. 2,	le 3 janvier, 9 h. m., à Fribourg
» » » 10,	» 3 » 9 » m., » »
» » » 11,	» 3 » 9 » m., » »
» » » 20,	» 21 » 9 » m., » Lyss
» » » 23,	» 3 » 9 » m., » Lucerne
» » » 25,	» 3 » 9 » m., » »
Dét. can. lst. de Bâle-Camp.,	» 21 » 9 » m., » Lyss
Cp. can. lst. 27,	» 21 » 4 » s., » »
» » » 31,	» 3 » 9 » m., » Winterthour
» » » 32,	» 3 » 9 » m., » »
» » » 33,	» 3 » 9 » m., » »

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.12.1917
Date	
Data	
Seite	924-926
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 495

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.